



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RER

Question orale n° 899

Texte de la question

M. Serge Blisko rappelle à M. le secrétaire d'État chargé des transports que le nouveau quartier de la ZAC Alésia-Montsouris (14^e arrondissement de Paris) accueille, depuis bientôt 10 ans, près de 3 000 nouveaux habitants. Dans le plan d'aménagement de la ZAC, après enquête des commissaires enquêteurs, il avait été approuvé le principe de réalisation d'un nouvel accès à la station « Cité universitaire » du RER B pour désenclaver ce nouveau quartier. De plus, l'ouverture de la ligne de tramway T3 (fin 2006), avec une interconnexion à la station Cité universitaire, renforce le besoin prioritaire d'un accès facile et direct à cette station depuis ce nouveau quartier. Les études nécessaires à la réalisation d'une passerelle pour accéder au RER ont été entreprises par la RATP. Un premier projet avait fait l'objet d'un avis défavorable du SDAP, du fait du statut classé du parc Montsouris. Une nouvelle étude avait finalement permis de recueillir un avis favorable. Dans un courrier adressé en juillet 2007 au président du « collectif Montsouris », association de défense des habitants du quartier Montsouris, le président de la RATP a précisé vouloir saisir la ville de Paris pour définir le financement et le cahier des charges pour finaliser l'étude de faisabilité de cette passerelle. En dépit de plusieurs relances, tant du maire du 14^e que de l'adjointe au maire de Paris chargée des déplacements, des transports et de l'espace public, ce dossier prioritaire pour le sud de Paris reste sans réponse. Aussi, il lui saurait gré de lui préciser l'état d'avancement de ce dossier, lui précisant l'implication de la RATP.

Données clés

Auteur : [M. Serge Blisko](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 899

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 421

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 janvier 2010

Question retirée le : 2 février 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)